

La simplification de MaPrimeRénov' entre en vigueur le 15 mai

Les mesures pour simplifier le dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' entrent en vigueur le 15 mai.

	MaPrimeRénov' aides sociales		MaPrimeRénov' aides sociales		MaPrimeRénov' aides sociales		MaPrimeRénov' aides sociales	
	MaPrimeRénov' aides sociales	Prime CEE	MaPrimeRénov' aides sociales	Prime CEE	MaPrimeRénov' aides sociales	Prime CEE	MaPrimeRénov' aides sociales	Prime CEE
Bois à densité élevée	5 000 €	6 700 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €	5 700 €	x	6 700 €
Bois à densité élevée	x	300 €	x	300 €	x	300 €	x	300 €
Bois à densité élevée et isolation thermique	11 000 €	9 700 €	7 000 €	6 700 €	4 000 €	3 700 €	x	3 700 €
Chaudière à bois	5 700 €	6 700 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €	5 700 €	x	6 700 €
Chaudière à bois	7 000 €	6 700 €	5 000 €	6 700 €	4 000 €	5 700 €	x	6 700 €
Pelle à bois	1 000 €	300 €	1 000 €	300 €	700 €	300 €	x	300 €
Pelle à bois	1 000 €	300 €	1 000 €	300 €	1 000 €	300 €	x	300 €
Appareil à bois	1 000 €	300 €	1 000 €	300 €	400 €	300 €	x	300 €
Chaudière à bois	1 000 €	300 €	900 €	300 €	400 €	300 €	x	300 €
Chaudière à bois	4 000 €	300 €	3 000 €	300 €	2 000 €	300 €	x	300 €
Isolation de l'habitat individuel	8 700 €	300 €	8 000 €	300 €	1 000 €	300 €	x	300 €
Déplacement des travaux	1 300 €	x	900 €	x	400 €	x	x	x

[Cliquez ici pour visualiser le tableau Hello Watt des aides à partir du 15 mai.](#)

Contexte de baisse du nombre de travaux et de dossiers

Entre janvier et mars 2024, le nombre de rénovations énergétiques réalisées dans le cadre de MaPrimeRénov' a baissé de 43 % par rapport à la même période en 2023, selon les données de l'Anah. Le nombre de dossiers de demandes d'aide déposés a également chuté de 65 % entre le 1^{er} trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2023. C'est dans ce contexte que le gouvernement, en concertation avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération française du bâtiment), a décidé de simplifier la version 2024 de MaPrimeRénov'.

Les gagnants de la réforme de MaPrimeRénov'

Les propriétaires souhaitant seulement isoler

La première mouture 2024 de MaPrimeRénov' conditionnait les aides aux travaux d'isolation à l'installation concomitante d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire

Reste à charge : 6 600 €	Reste à charge : 5 800 €
Reste à charge : 16 500 €	Reste à charge : 9 000 €
Montant des travaux : 7 000 €*	
Montant des travaux : 17 500 €*	

fonctionnant aux énergies renouvelables – comme une pompe à chaleur. Cette mesure était décriée, car elle aurait obligé certains propriétaires récemment équipés d'un nouveau système de chauffage à le remplacer à nouveau s'ils souhaitaient bénéficier des aides pour améliorer l'isolation de leur maison. Il sera désormais possible de subventionner des travaux d'isolation sans changer de système de chauffage. Cette évolution est une excellente nouvelle pour la rénovation énergétique : isoler son logement est la première étape indispensable avant de chercher un meilleur système de chauffage. Exemple d'un propriétaire aux revenus très modestes qui isole ses murs par l'extérieur avec du polystyrène expansé pour une maison de 100 m² :

Avant le 15 mai		Après le 15 mai	
Aide MaPrimeRénov'	Aide CEE	Aide MaPrimeRénov'	Aide CEE
0 €	1 000 €	7 500 €	1 000 €

*Prix moyen pour une ITE en polystyrène expansé : 175 euros par mètre carré.

Les propriétaires de passoires thermiques souhaitant réaliser un mono-geste

Les passoires thermiques (DPE de classe F et G) pourront à nouveau bénéficier des aides MaPrimeRénov' pour réaliser un unique geste de rénovation énergétique. Cette décision a été prise alors que les passoires thermiques devaient être exclues des aides au mono-geste à partir du 1^{er} juillet 2024. Le gouvernement voulait en effet les orienter vers des rénovations d'ampleur, qui permettent d'améliorer la performance énergétique d'un logement de manière plus significative.

Exemple d'un propriétaire d'une passoire thermique aux revenus modestes qui installe 10 fenêtres double vitrage en PVC :

Avant le 15 mai		Après le 15 mai	
Aide MaPrimeRénov'	Aide CEE	Aide MaPrimeRénov'	Aide CEE
0 €	400 €	800 €	400 €

*Prix moyen pour installer une fenêtre double vitrage en PVC (pose comprise) : 700 €.

Le frein administratif et financier du DPE est levé

Il n'est désormais plus obligatoire de fournir un DPE pour bénéficier de MaPrimeRénov' lors d'une rénovation par geste.

L'audit énergétique réalisé par un Accompagnateur Rénov' reste cependant obligatoire pour toucher MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation globale, qui combine plusieurs travaux de rénovation.

Ce qui ne change pas au 15 mai

La structure initiale de MaPrimeRénov' reste inchangée, avec deux parcours distincts :

1. MaPrimeRénov' Parcours par geste

Ce parcours subventionne les gestes de manière distincte selon les choix de rénovation que fera le propriétaire du bien. Par exemple, l'aide peut subventionner le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs ou encore le changement du système de chauffage.

2. MaPrimeRénov' Parcours accompagné

Ce parcours subventionne un ensemble de travaux de rénovation énergétique. Il est nécessaire de réaliser au minimum deux gestes d'isolation (toiture, fenêtre/menuiserie, sols ou murs) pour y prétendre. Les travaux peuvent être réalisés en une ou deux étapes.

Pour être subventionnés, les travaux doivent améliorer d'au moins deux classes la performance énergétique du logement (par exemple, passer d'un DPE F à un DPE D). L'accompagnement d'un Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier des aides. Il établit le bouquet de travaux à réaliser à la suite d'un diagnostic énergétique.

Les conseils d'Hello Watt

Anticiper les démarches

Les particuliers concernés par la réforme doivent garder à l'esprit que les démarches administratives peuvent être complexes et chronophages. Hello Watt leur conseille de réaliser les visites techniques et de réunir les pièces justificatives sans attendre le 15 mai.

Les particuliers qui ne sont pas concernés par les changements du 15 mai peuvent dès à présent déposer leur dossier de demande d'aide sur la plateforme de l'Anah.

Faire ses travaux d'isolation maintenant

Les aides pour les travaux d'isolation simples ne sont rétablies que jusqu'au 31 décembre 2024. Ce délai, compte tenu des démarches à entreprendre, est assez restreint. Hello Watt conseille donc de se rapprocher rapidement d'une entreprise de travaux.

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier

Les travaux ne peuvent commencer qu'après avoir reçu l'accusé de réception de l'Anah suite au dépôt du dossier. En revanche, les particuliers peuvent signer les devis avant d'avoir déposé leur dossier.

Comparer les devis

Hello Watt conseille aux particuliers de comparer non seulement les prix, mais également le matériel proposé, le dimensionnement dans le cas d'un système de chauffage, l'expertise des entreprises ainsi que les avis clients.

Viser les travaux les plus pertinents pour son logement

La rénovation globale permet de bénéficier d'aides plus importantes, mais elle ne convient qu'aux particuliers qui ont besoin d'effectuer des travaux importants, par exemple quand ils habitent dans une passoire thermique. La réintroduction de la possibilité de subventionner des travaux d'isolation simples est une bonne nouvelle pour les particuliers qui ne souhaitent pas entrer dans le parcours plus long, coûteux et parfois complexe de la rénovation d'ampleur.

Utiliser ses données de consommation pour analyser la rentabilité des travaux envisagés

L'exploitation des données d'électricité et de gaz, accessibles via les compteurs communicants Linky et Gazpar – par exemple, sur l'application Hello Watt – permet aux ménages de choisir des travaux adaptés à leur logement, mais aussi à leurs besoins énergétiques.

Isoler avant de changer de système de chauffage

Il est crucial de respecter l'ordre des travaux lors d'une rénovation énergétique, en commençant par l'isolation du logement avant d'étudier un changement de système de chauffage. En effet, le dimensionnement du nouveau système de chauffage doit être adapté à une maison correctement isolée. Installer un système de chauffage surdimensionné pour compenser des déperditions énergétiques revient à jeter de l'argent par les fenêtres. Si l'isolation est réalisée après avoir changé de système de chauffage, les occupants risquent de se retrouver avec un chauffage trop puissant. Par exemple, une pompe à chaleur surdimensionnée a des cycles de fonctionnements très courts, ce qui augmente son nombre de redémarrages et donc sa consommation électrique.

Profiter des aides importantes sur les pompes à chaleur

Les aides dédiées aux pompes à chaleur air-eau demeurent inchangées. Depuis le 1^{er} janvier 2024, ces installations bénéficient d'une aide MaPrimeRénov' augmentée de 1 000 €, portant la prime jusqu'à 5 000 € pour les ménages aux revenus très modestes. Cette solution de chauffage et de production d'eau chaude décarbonée est facile à mettre en place, nécessitant deux à trois jours de travaux. Elle s'impose comme la solution à retenir dans le contexte actuel.

Rappelons que les primes MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois (poêle, chaudière, insert et foyer fermé à bois ou à granulés) ont été réduites de 30 % au 1^{er} avril 2024.

À propos d'Hello Watt

Hello Watt est la plateforme pour faire la transition énergétique des logements.

1. L'app Hello Watt, fondée sur les données des compteurs communicants Linky et Gazpar, permet de suivre et de comprendre sa consommation d'énergie. Elle permet aussi de maîtriser, en identifiant et en dimensionnant les travaux les plus pertinents pour un logement, en mesurant les économies d'énergie réalisées, et en vérifiant que l'offre d'énergie est la plus adaptée à la consommation.
2. Hello Watt réalise les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, solaire) des particuliers en leur faisant bénéficier d'un expert dédié, de prix accessibles, d'aides déduites du devis, et de travaux de qualité. Hello Watt rend la rénovation énergétique plus simple, plus performante et plus accessible. Hello Watt, c'est une startup en très forte croissance : plus de 600 000 particuliers accompagnés, un fort ADN Tech et R&D, et un service centré sur la satisfaction de nos clients. C'est surtout une équipe de 180 personnes, déterminée à accélérer la transition énergétique !